

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL **23 janvier 2024**

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GARNIER Béatrice représenté par JB VERDUZIER
VERDUZIER Kevin représenté par D CHALLOT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
ROYER Freddy représenté par C PIAULET

ABSENT : GABIGNON Christophe

Ouverture de séance :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a procédé à l'ouverture de la séance à 18H00.

Pouvoirs :

M le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Secrétaire de séance :

Christian MICHAUD propose de nommer Dominique CHALLOT secrétaire de séance.

Procès Verbal :

Le procès verbal de la séance du 12 décembre 2023 est arrêté.

I- DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire présente les délibérations suivantes :

OBJET : ELECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION SÉNATORIALE PARTIELLE

Le dimanche 17 mars 2024 aura lieu l'élection sénatoriale partielle.

Les délégués de chaque commune, désignés par le conseil municipal, devront élire un sénateur pour le Département de la Vienne.

La commune de Naintré doit désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé de deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : Monique GOHIER et Yvette MUSCAT et des deux membres présents les plus jeunes Jean-François POISSON et Guillaume GAUTHIER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le secrétaire est Dominique CHALLOT.

Le conseil municipal est informé que 2 listes ont été déposées :

La liste "Faire réussir Naintré" est composée de Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Yvette MUSCAT, Jean-Romuald MINEREAU, Tetyana DUFFAULT, Dany BIOTTEAU, Dominique MINEREAU, Bertrand CROC, Mireille BARREAULT, Laurent DUFFAULT, Valérie BEUGIN, Kevin VERDUZIER, Béatrice GARNIER, Guillaume GAUTHIER, Monique GOHIER, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, VERDUZIER Jean-Bernard, DELPHIN Caroline.

La liste "Ensemble pour Naintré" est composée de Christine PIAULET, Bruno MASSONNEAU, Nadia ROBIN, Bruno SULLI, Viviane DEBIAIS , Freddy ROYER , Magali BEAUVAIS, Pascal BERGONNIER.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 27
Bulletin blanc : 0
Bulletin nul : 1
Suffrages exprimés : 26

La liste " Faire réussir Naintré" obtient 20 voix.
La liste " Ensemble pour Naintré" obtient 6 voix.

Sont élus délégués titulaires
- M. MICHAUD Christian
- Mme BARBOTTIN Lydie
- M. CHALLOT Dominique
- Mme MUSCAT Yvette
- M. MINEREAU Jean Romuald
- Mme DUFFAULT Tetyana
- M. BIOTTEAU Dany
- Mme MINEREAU Dominique
- M. CROC Bertrand
- Mme BARREAULT Mireille
- M. DUFFAULT Laurent
- Mme BEUGIN Valérie
- Mme PIAULET Christine
- M. MASSONNEAU Bruno
- Mme ROBIN Nadia

Sont élus délégués suppléants
- M. VERDUZIER Kévin
- Mme GARNIER Béatrice
- M. GAUTHIER Guillaume
- Mme GOHIER Monique
- M. SULLI Bruno

Vote : /

OBJET : MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – Avenant n°2 au lot 1 – Voirie et réseaux divers

Il est rappelé que par délibération du 11 juillet 2023, **le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux de voirie 2023 du lot 1 - voirie et réseaux divers -** pour un montant de 485 000 € H.T.

Par délibération du 17 octobre 2023, un avenant de 24 867,90€ HT a été approuvé portant le marché de travaux de voirie 2023 du lot 1 – voirie et réseaux divers à 509 867,90€ HT.

Les membres du conseil municipal sont informés qu'**une solution alternative à la réfection des trottoirs en enrobé de la rue Fernand Léger a été proposée**. Cette solution consiste à la mise en œuvre de trottoirs en calcaire stabilisé et fin permettant, la réduction des gaz à effet de serre en utilisant moins de produits pétroliers, la désimperméabilisation de 1 100 m² de trottoirs réduisant fortement le traitement des eaux pluviales par une infiltration renforcée ainsi que la création d'un îlot de fraîcheur grâce à l'utilisation d'un calcaire blanc.

Cet avenant n°2 a donc pour objet les travaux suivants :

- rue Fernand Léger: changement de finition des trottoirs en sable calcaire 0/4
- rue Honoré de Balzac: fourniture et mise en œuvre de tampon
- rue Honoré de Balzac: réalisation d'entrées supplémentaires en enduit bicouche

Le montant de cet avenant est de **-11 382,20€ HT**, portant le total du marché à **498 485,70€ HT**.

Les autres dispositions restent inchangées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 au lot 1 tel que joint à la présente.

Christine PIAULET informe que son groupe s'abstiendra sur cette délibération qu'il trouve tardive puisque les travaux sont terminés depuis plusieurs semaines. Ils sont d'accord pour dire que le remblai n'est pas la solution mais il y a aussi des alternatives perméables, bonnes pour l'environnement et qui sont moins handicapantes pour les personnes qui fréquentent cette rue notamment au niveau des poussettes et des fauteuils roulants.

Christian MICHAUD répond qu'ils sont ouverts à d'autres solutions plus confortables pour les habitants. Ils suivent les techniques proposées dans ce sens.

Vote : 21 voix "Pour" et 6 abstentions

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DU 7 DECEMBRE 2023

Les membres du conseil municipal sont informés que le 7 décembre 2023, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour procéder :

- à l'élection d'un nouveau président ;
- à une évaluation des charges transférées à la commune de Bonneuil-Matours pour le transfert d'une partie du Parc de Crémault ;
- à une réévaluation de l'attribution de compensation de la commune de la Roche-Posay .

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 7 décembre 2023 tel que joint à la présente.

Vote : Unanimité

OBJET : DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES – PRISE EN CHARGE

M le Maire informe que le frelon asiatique s'est développé sur le territoire français et connaît une expansion rapide notamment dans l'Ouest du pays.

Les frelons asiatiques constituent une menace pour la survie des colonies d'abeilles et leur présence peut impacter la production de miel.

Ils peuvent également présenter un risque pour la population.

Sur les propriétés privées, la destruction des nids sont à la charge des particuliers.

Par délibération du 26 novembre 2013, le conseil municipal avait décidé de la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers à hauteur de 50 %.

Il est proposé de prendre en charge 100 % du coût de destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine privé dans la limite de 150€ à compter du 1^{er} février 2024.

Christian MICHAUD rappelle que jusqu'à présent la collectivité prenait en charge 50 % du coût de la destruction des nids de frelons. Il y a 2 ou 3 interventions par an. S'il y a la présence d'un nid de frelons asiatiques sur le territoire, il ne faut pas hésiter à le signaler en Mairie pour qu'il y ait une intervention. Comme il s'agit d'une intervention en faveur de l'intérêt général, il n'était pas juste que le propriétaire soit victime 2 fois : une fois pour la présence du nid et l'autre fois pour le paiement de la moitié de la facture.

Vote : Unanimité

Monsieur Jean-Romuald MINEREAU présente les délibérations suivantes :

OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MJC Jean-Paul Robin : activités pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie

Par délibération du 17 octobre 2023, le conseil municipal a approuvé le partenariat avec la MJC pour animer bénévolement des ateliers de découverte de la généalogie, pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie.

La convention signée prévoit que les ateliers se déroulent une fois par semaine, le jeudi de 12 heures 50 à 13 heures 50, pendant les périodes suivantes :

- du 6 novembre au 22 décembre 2023 (7 séances),
- du 8 janvier au 16 février 2024 (6 séances),

Suite à une demande d'un enseignant, l'animatrice de la MJC propose d'intervenir, toujours bénévolement, durant la période du 4 mars au 12 avril 2024, pour accueillir des enfants de CP (6 séances), dans les mêmes conditions.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant à la convention de partenariat avec la MJC Jean-Paul Robin concernant les ateliers de découverte de la généalogie.

Vote : Unanimité

Fin de la séance à 18h30

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Dominique CHALLOT



LE MAIRE
Christian MICHAUD



OBSERVATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUR LE PROCÈS VERBAL